

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Rectorat
 DEC 4 - Examens professionnels
 3 avenue Vercingétorix
 63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
 Tél. : 04 43 57 21 00
 Mail : dec.exapro1@ac-clermont.fr

MADAME GATOS Zoé Isabelle
 51 ROUTE DE SIMANDRE
 71370 BAUDRIERES

Nom de famille : GATOS
 Nom d'usage :
 Prénom(s) : Zoé Isabelle
 Née le : 10/09/2003 A : CHALON-SUR-SAONE (071)
 INE : 081058905BJ
 Etablissement : 0030038A LYCEE JEAN MONNET
 YZEURE CEDEX
 Forme de passage : Globale - Jury : 22428
 Catégorie : SCOLAIRE CAP 1 AN

Spécialité Arts du verre et du cristal

Epreuves professionnelles		Note	Coefficient	Points	Observations
UP1	Analyse de situation(s) professionnelle(s)	18.5/20	7.0	129.50	
UP2	Analyse technique et réalisation	15.0/20	14.0	210.00	
	Analyse technique et réalisation	14.5/20	13.0		
	Chef d'oeuvre	17.0/20	1.0		
Epreuves générales		Note	Coefficient	Points	Observations
UG1	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique				Dispensé en 2020
	Français écrit				Dispensé
	Français oral				Dispensé
	Histoire-géographie et enseignement moral et civique				Dispensé
UG2	Mathématiques et physique-chimie				Dispensé en 2020
UG3	Education physique et sportive				Dispensé en 2020
UG4	Langue Vivante Etrangère				Dispensé en 2022
	Langue vivante : écrite				Dispensé
	Langue vivante : orale				Dispensé
UG5	Prévention, santé, environnement				Dispensé en 2020
Epreuves professionnelles		Total :	21.0	339.50	Moyenne : 16.16/20
Résultat		Total :	21.0	339.50	Moyenne : 16.16/20
DECISION DU JURY: Admis Mention Très Bien					

A Clermont-Ferrand, le 04 juillet 2024

La Cheffe de la Division
des Examens et Concours



Anne-Catherine HARNOIS

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il n'en sera pas délivré de duplicata. Prévoir des copies en cas de besoin.

NOTA: le changement de réglementation peut entraîner la modification ou la suppression de la validité des bénéfices ou des dispenses. Il est conseillé de se renseigner au plus tard lors de l'inscription à l'examen.

CANDIDAT ADMIS À L'EXAMEN : RETRAIT DU DIPLOME

↳ Candidat en établissement (Lycées professionnels, CFA, GRETA, Organismes privés de formation) :

Votre diplôme est à retirer dans votre **établissement d'inscription** à partir du mardi 15 octobre 2024 et pendant un an.

Il vous appartiendra de le retirer personnellement, muni d'une pièce d'identité comportant une photo récente, ou de donner délégation par écrit à une personne de votre famille qui devra être en possession de votre carte d'identité et qui devra justifier de son lien de parenté avec vous.

A compter du mercredi 15 octobre 2025, tous les diplômes non retirés seront retournés au Rectorat pour y être archivés. A partir de cette date, le retrait des diplômes se fera dans les conditions prévues pour les candidats individuels (cf. ci-dessous).

↳ Candidat individuel :

Le retrait de votre diplôme s'effectue auprès des services du Rectorat à compter du mardi 15 octobre 2024.

- Retrait au Rectorat :

→ uniquement sur rendez-vous, pris quelques jours auparavant par téléphone auprès du bureau des CAP/BP/MCP

(☎ 04.73.99.35.06 / 04.73.99.35.50 / 04.73.99.34.58 / 04.73.99.30.98 / 04.73.99.35.44 / 04.73.99.34.94)

→ auprès de la Division des Examens et Concours du Rectorat - site Gergovia (43, Boulevard François Mitterrand à Clermont-Ferrand)

* par le titulaire (se munir d'une pièce d'identité avec photographie récente),

* par une tierce personne mandatée par le titulaire (cette personne sera munie d'une procuration et d'une pièce d'identité).

- Envoi à domicile :

→ adresser une demande écrite (en précisant l'examen présenté, la spécialité et l'année d'obtention) auprès de la Division des Examens et Concours du Rectorat, DEC4 – Bureau des examens professionnels, 3, avenue Verceingétorix - 63033 CLERMONT-FD CEDEX 1, accompagnée :

- d'une copie d'une pièce d'identité avec photographie ;
- d'une enveloppe format 23X32 libellée à l'adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur pour l'envoi en recommandé avec AR d'un pli de plus de 50 grammes ;
- du recommandé pré-rempli.

En cas de manquement de l'une des pièces ou informations demandées, le dossier ne sera pas traité.

NOUVELLE INSCRIPTION À L'EXAMEN

A partir de mi-octobre, sur le site internet du rectorat de Clermont-Ferrand : www.ac-clermont.fr

Voies et délais de recours

Conformément à la réglementation des examens, le jury est souverain et aucun recours n'est recevable à l'encontre de ses décisions.

Seules les irrégularités relevant d'erreurs matérielles ou de droit peuvent être rectifiées.

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :

- soit un recours gracieux qu'il vous appartiendrait de m'adresser
- soit un recours hiérarchique devant le ministre de l'Éducation nationale

Si vous estimez que le recours gracieux n'aboutit pas ou que vous estimez ne pas avoir eu satisfaction, vous pouvez ensuite former un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand lequel peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de votre demande de recours gracieux ou hiérarchique si vous n'avez pas obtenu de réponse à celle-ci, ou à compter de la réception de la réponse.